



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 14 mars à 19h30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE NO. 2022-0028

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 77, Chemin du Lac-Ouellette (LOT: 5 090 992)

Demande de dérogation mineure (2022-0028) de monsieur Gallant au 77, chemin du Lac-Ouellette, qui a pour objet de permettre en zone REC-04 :

- La construction d'un bâtiment principal avec garage attenant à 5.32 mètres de la ligne avant au lieu du 10 mètres prescrit.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23, article 7.2.1 et à la grille des spécifications.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 14 mars.

Donné à Ferme-Neuve, ce 2^e jour du mois de mars deux mille vingt-deux.

Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière a, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 2 mars 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 2 mars 2022.

Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière
